

GAN Mémoire et Patrimoine

- Exposition Photos 2021/2022 -

« Les Arbres à Gan »

Article 1 - Conditions de participation

L'exposition est ouverte à tous les adhérents de Gan Mémoire et Patrimoine, à tous les Gantois et sympathisants gantois.

Article 2 - Conditions d'admission des photos

Les participants s'engagent à être les auteurs des photographies présentées. Celles-ci doivent respecter les droits de propriété intellectuelle des tiers et l'ensemble des législations en vigueur ; en particulier les photographes doivent obtenir l'autorisation de toutes les personnes reconnaissables. Les participants dégagent totalement la responsabilité des organisateurs en cas de litige pouvant survenir du fait d'un manquement à ces clauses.

En outre, les organisateurs se réservent le droit d'exclure une photo qui leur paraîtrait contrevenir à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

Article 3 – Thème: « Les Arbres à Gan »

Tous les sujets sont admis pour illustrer le thème de l'exposition. Nous insistons sur la recherche esthétique et l'originalité dans le traitement des sujets et du thème. Veuillez éviter les répétitions sur un même sujet. Par ailleurs, ce thème est un peu particulier car il est important que l'on reste dans le domaine du patrimoine naturel gantois. Nous demandons donc que soit précisé le lieu de prise de vue (et éventuellement la date) sur le bulletin de participation ci-dessous.

Article 4 - Présentation des photos

L'association prend en charge l'impression des photos au format 20X30cm pour présentation sous cadres 30X40cm. Les photos nous seront transmises sous forme de fichiers numériques. Pour une bonne qualité d'impression, les fichiers devront avoir une taille d'au moins 1Mo, au format JPG.

Article 5 - Remise de photos

Les photos seront envoyées à Georges Faivre à l'adresse mail suivante: georges.faivre2@wanadoo.fr, pour le 1er novembre 2021 au plus tard. L'envoi sera accompagné du bulletin de participation ci-joint.

Article 6 - Nombre de photos par participant

Les participants peuvent soumettre jusqu'à 5 (cinq) photos chacun dans les conditions définies ci dessus. Le jury, souverain, sélectionnera les images à exposer :

- en respectant, si possible, l'ordre de préférence défini par l'auteur
- en tenant compte du nombre de cadres disponibles
- de la diversité et de la qualité de traitement des sujets présentés.

Article 7 - Agenda

L'exposition se tiendra à la salle des mariages de la Mairie dès fin 2021 et sera visible ensuite durant l'année 2022. Elle pourra aussi être exposée ultérieurement en d'autres lieux.

Article 8 - Destination des œuvres

Sauf demande expresse contraire, les photos exposées seront versées au fond documentaire de l'association, qui pourra les utiliser dans ses communications internes ou externes, sans but commercial et en précisant le nom de l'auteur.

BULLETIN DE PARTICIPATION

Nom :

Prénom :

Adresse mail :

Date :

Je présente photos à l'exposition « **Les Arbres à Gan** » dans les termes fixés par le règlement.

Titre, ordre de préférence, lieu de prise de vue (et date éventuelle) :

1.....

2.....

3.....

4.....

5.....

A noter les thèmes retenus pour les prochaines années :

- Les fleurs à Gan
- La vie quotidienne à Gan
- Les lumières de Gan